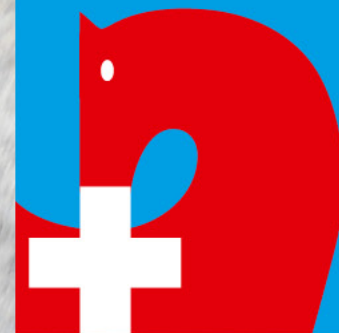




Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE)

Juges de saut Journée d'échange 2019





- Bienvenue *Pascal Burkhard*
- Communications officielles
- Changements des règlements 2020
- *Conférence*: La COVET *Pierre-Alain Glatt*
- Échange d'expériences – Cas pratiques *Pascal Burkhard*
- Échange d'expériences – Vidéos



Communications officielles

LISTE DES OFFICIELS



Juges

Présidentes de Jury

- Iris Sileno, Effretikon



Retraites

- Daniel Bezençon
- Josef Bischof
- Walter Budmiger
- Urs Daniel
- Hans Lüthi
- Stefan Oeschger
- Felix Waser

Démissions

- Sandra Clavadetscher
- Peter Freudiger
- Michaela Maurer
- Chantal van der Voort



Communications officielles

RAPPORT ET PLAN DU JURY

Rapport du Jury électronique



my.fnch.ch Demo Springen DE

Rapport du Jury 2019.8119

05. - 07.07.2019 | CS / O | La Chaux-de-Fonds, Cerisier NE

Discipline Saut
Statut **ouvert**
Présidente du jury Bühler Tiffany, La Chaux-de-Fonds
Bühler Patricia, La Chaux-de-Fonds
Responsable Test User, Bern

Généralités

Préparation Avez-vous été consulté/e pour la préparation du concours comme indiqué dans le Règlement?	OUI	NON
Déroulement Organisation et déroulement du concours selon les Règlements (horaires inclus)	OUI	NON

Personnes présentes

Vétérinaire sur place ? Vétérinaire: Lachat Joël, La Chaux-de-Fonds	OUI	NON
Médecin, service sanitaire sur place ?	OUI	NON

Accidents / Evènements particuliers

Nécessité de recourir à une ambulance ? Nombre de recours 0	OUI	NON
---	-----	-----

Plan du Jury électronique



Rosson

Rosson / 2017.8676 - CS,CD,CC - Bern

Officiels				Manifestation		
ÉPREUVES				PERSONNES		
2017.8676 - CS,CD,CC - Bern				Assignations		
3	CS	B70	02.01.2017	Président du jury	Pascal Burkhard	Jours: 2 Responsable
3		02.01.2017		Président du jury	Patricia Bühler	Jours: 1 Responsable
4	CS	B75	02.01.2017	Constructeur de parcours	David Kohnké	Jours: 1
4		02.01.2017		Constructeur de parcours	David Kohnké	Jours: 2 Responsable
5	CS	R/N110	02.01.2017	Constructeur de parcours	Gérard Lachat	Jours: 1 Responsable
5		02.01.2017				
6	CS	SP/CS	02.01.2017			
6		02.01.2017				

NOUVELLE ASSIGNATION

Changements des règlements 2020

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Règlement Général

1.8 – Réunions internes, entraînements et épreuves d'élevage

¹Les réunions hippiques internes à une société ne sont pas des manifestations antiréglementaires lorsqu'elles sont réservées exclusivement aux membres de la société organisatrice **ou lorsqu'elles ont été expressément approuvées par l'association régionale compétente.**

Règlement Général

2.1 – Officiels

³Pour tous les officiels, la limite d'âge est fixée à 75 ans. L'activité d'officiel FSSE se termine dans tous les cas à la fin de l'année durant laquelle l'officiel atteint ses 75 ans.

Règlement Général

7.8 – Carte d'**identité identification** Para-Equestrian (PEID)

Pour tous les cavaliers et meneurs Para, il est nécessaire d'avoir nécessitent une carte d'**identité PE identification Para-Equestrian** (PEID) pour l'admission aux tests **PE Para**. Sur cette carte figurent les restrictions fonctionnelles (grades ~~1a/1b~~ ~~IV~~ I - V, resp. CD I + II), ainsi que les aides autorisées.

La PEID peut également être utilisée lors d'épreuves régulières.

Il n'est cependant pas spécifiquement mentionné sur la carte PEID que :

- le trot peut être effectué assis et/ou en assiette légère dans toutes les épreuves et pour tous les grades ;
- le cheval peut être travaillé jusqu'à 30 minutes par jour par une personne distincte (par ex. entraîneur/coach) pour les grades ~~1a, 1b~~ I et II. Cependant, le cheval doit être monté seulement par l'athlète et sans aides, 15 minutes avant le début de l'épreuve.
- le salut se fait uniquement par hochement de la tête, sans enlever la bombe et en gardant le contact des rênes avec les deux mains, ceci est aussi valable pour les remises des prix
- l'utilisation d'une bride avec filet ou bride complète est au choix.

Règlement Général

7.8 – Para-Equestrian-~~Identitätskarte~~ Identifikation (PEID)

La PEID peut également être utilisée lors d'épreuves régulières.

~~Les cavaliers de tous grades qui utilisent la PEID lors d'épreuves régulières doivent impérativement porter~~ Le port d'un casque avec fixation à 3 points est obligatoire.

La PEID est émise par un « classier » reconnu par la FEI. La répartition en grades ~~Ia, Ib~~, II, III ~~et IV~~, IV et V, resp. CD I et CD II se réfère uniquement aux contraintes physiques et aux troubles sensoriels des organes des sens et n'a aucune relation avec les aptitudes sportives ou équestres.

L'athlète doit ~~porter~~ ~~pouvoir présenter~~ la PEID ~~sur lui~~ durant toute la manifestation. Seuls les aides et équipements accordés mentionnés sur la PEID, resp. ~~FEI-PE ID card~~ la ~~FSSE Classification Master List~~ peuvent être utilisés ; Le non-respect de cette consigne entraîne une élimination.

Règlement Général

11.2 – Mesures du jury

¹Le jury peut :

- a) donner un avertissement ; **les avertissements sont publiés dans l'organe de publication officiel de la FSSE et sur le site internet de la FSSE ; le deuxième avertissement dans une période de 12 mois donne lieu à une dénonciation à la commission des sanctions ;**



Changements des règlements 2020

RÈGLEMENT DE SAUT



3.5 Prix

Tous les classés reçoivent au minimum le double de la finance d'engagement (taxes et redevances exclues). Exception : **dans toutes les catégories au barème A sans chronomètre et B60 à B85** : dans ces catégories, au minimum la finance d'engagement doit être versée.

B60 à B85 Dans toutes les épreuves sans chrono, prix à tous les 0 faute ; autres barèmes selon chiffre précédent.

[...]

La valeur du dernier prix distribué aux personnes ayant droit à un prix ne doit pas être inférieure au double de la finance d'engagement. Exception : B60 à B85 **et barème A sans chronomètre**. Si la valeur du premier prix dépasse le minimum indiqué ci-dessus, la différence entre chaque prix ne doit pas dépasser 20%, arrondi aux prochains Fr. 5.—.



6.2 Calcul des points

~~2 Un prix d'honneur (objet d'art ou autre), distribué en plus des prix en espèces ou en nature, ne compte pas dans le calcul des points. De même, un challenge, attribué définitivement ou non.~~

~~3 Tout point gagné dans un parcours à deux chevaux montés par le même cavalier est compté pour moitié à chaque cheval. Dans les épreuves par équipes à deux ou plusieurs chevaux montés par le même cavalier, les points gagnés sont comptés à parts égales aux chevaux et cavaliers de l'équipe, et cela proportionnellement à leur nombre~~ les mêmes que dans une épreuve normale.



6.5 Nombre de départs

Les épreuves combinées sans cross ~~et/ou steeple~~ comptent comme un départ. Les chevaux qui participent à une épreuve avec deuxième manche réduite et un barrage (voir chiffre 11.14) ou à une épreuve en deux manches (voir chiffre 11.15) ne peuvent être engagés dans aucune autre épreuve le même jour. En revanche, deux départs sont autorisés le jour précédent ou le jour suivant.

[...]

⁸Un cheval ne peut prendre part qu'à un seul derby par jour.



7.3 Qualification

³Les cavaliers n'ayant pas 18 ans révolus (l'année de naissance est déterminante) peuvent monter dès N150 (puissance **N150** et six barres **N150** incluses) qu'avec l'autorisation du chef des Juniors/Jeunes Cavaliers.

[...]

⁵Après avoir réussi l'examen de licence, il est possible, durant un an à compter de la date de la réussite de l'examen de licence, de concourir dans les épreuves dès le degré B/R90 et plus haut, ceci indépendamment de la somme de points limitée vers le haut.). Ceci est valable uniquement pour la licence acquise **et n'est pas valable dans les épreuves poney P**. Le délai d'engagement est déterminant. Aucun départ dans une catégorie supérieure avec un autre cavalier le même jour pour les chevaux et les poneys pour lesquels cette dispense de restriction doit être utilisée.



7.8 Tenue et salut

⁵~~Pour des raisons de sécurité,~~ Il est permis de porter une protection dorsale, ceci même de façon visible.



7.9 Harnachement

²La muserolle doit être fermée de manière à ce qu'un instrument de mesure normalisé fourni par la FSSE puisse être utilisé pour mesurer une distance de 1.5 cm entre le chanfrein et la muserolle. Cette règle s'applique à tous les types de muserolle.

[...]

⁵Guêtres : dans toutes les épreuves les prescriptions conformément aux réglementations de la FEI pour les épreuves internationales Youngster, en vigueur dès le 01.01.2010 (FEI Jumping Rules Art. 257 und FEI Jumping Stewards Manual) s'appliquent à partir du 01.01.2019, voir chiffre 19.

~~Le respect de la nouvelle réglementation sera contrôlé sur place par le jury.~~

Changements des règlements 2020

APPLICATION DE LA RÈGLE DE MESURE POUR LES MUSEROLLES

Voici ce que dit le Règlement:

Le paragraphe suivant a été introduit dans tous les Règlements des disciplines et entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020 :

«La muserolle doit être fermée de manière à ce qu'un instrument de mesure normalisé fourni par la FSSE puisse être utilisé pour mesurer une distance de 1.5 cm entre le chanfrein et la muserolle. Cette règle s'applique à tous les types de muserolle.»

Sensibilisation pendant la première année

La première année d'introduction met l'accent sur des mesures de sensibilisation et non pas sur des sanctions !

- Communication et informations à travers tous les canaux disponibles
- Contrôles sur place (sélection aléatoire par exemple d'après le numéro de départ) et entretiens explicatifs
- **Lorsque la muserolle est trop serrée** : demande de desserrer la muserolle

Qui contrôle et quand?

Le président de jury est responsable des contrôles

La mesure peut être effectuée par chaque membre du jury ou par un officiel désigné par le président du jury ou le DT.

- **Recommandation** : effectuer la mesure lorsque la paire quitte le carré/ le parcours, mais en cas de soupçons ou d'anomalies, le faire également durant la phase d'échauffement.

Dispositions

Si le contrôle a lieu **AVANT** le départ:

- Si le cavalier se montre **ouvert** à cette remarque et qu'il adapte la muserolle : mention dans le rapport du jury sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques) et autorisation de prendre le départ.
 - Si le cavalier fait preuve d'**intransigeance** : mention dans le rapport du jury ~~sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques)~~ avec un avertissement oral et une interdiction de départ.
- En fonction de la gravité du cas, le jury peut également donner un carton jaune.

Ce processus est valable pour l'année d'introduction 2020. Les décisions quant aux mesures à appliquer en 2021 seront prises ultérieurement et communiquées en temps utile.

Dispositions

Si le contrôle a lieu **APRÈS** l'épreuve:

- Si le cavalier se montre **ouvert** à cette remarque : mention dans le rapport du jury sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques) et PAS de disqualification, le résultat sportif reste acquis.
 - Si le cavalier fait preuve d'**intransigeance** : mention dans le rapport du jury ~~sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques)~~ avec un avertissement oral et une disqualification.
- En fonction de la gravité du cas, le jury peut également donner un carton jaune

Ce processus est valable pour l'année d'introduction 2020. Les décisions quant aux mesures à appliquer en 2021 seront prises ultérieurement et communiquées en temps utile.

La mesure doit être faite comme suit :

- L'instrument de mesure est inséré sous la muserolle en partant **du haut vers le bas** dans le sens du poil sur le chanfrein
- L'instrument doit être inséré jusqu'à **la marque «1,5cm»**. Pour ce faire, on peut également exercer une légère pression
- Si le cheval est **peureux**, l'instrument de mesure peut aussi être inséré du bas vers le haut car il peut ainsi être plus facilement retiré
- La mesure se fait avec **les rênes longues**



Exemple de mesure :

- Bride avec muserolle hanovrienne



Exemple de mesure :

- Bride Micklem



Exemple de mesure :

- Bride avec muserolle irlandaise (exemple à droite : pourrait être mesuré plus au milieu !)



Exemple de mesure :

- Bride complète



Muserolle trop serrée !!





10.5 Obstacles larges (rivières)

²La rivière mesure au minimum ~~2.50~~ 2.00 m de large. Il est indispensable de poser un appel (muret, haie) de 40-50 cm de hauteur du côté où le cheval prend sa battue (front de l'obstacle). La largeur d'une rivière est délimitée par un ruban blanc de 6 cm de largeur, disposé du côté du plan d'eau où le cheval se reçoit.



10.12 Les obstacles d'un barrage

¹Le constructeur choisit à son gré cinq à sept obstacles devant être sautés lors du barrage ; leur enchaînement ne doit pas nécessairement être le même qu'au parcours initial. Il est permis de supprimer un ou plusieurs des sauts d'un obstacle combiné pour en faire un obstacle simple. Un ~~ou deux~~ à trois sauts individuels supplémentaires peuvent être ajoutés au barrage. Ces derniers doivent être construits pour la reconnaissance et pourvu d'un numéro. Sur le plan du parcours et sur l'obstacle, il doit être clairement indiqué s'il peut être franchi dans les deux sens ou dans un seul sens. Si un obstacle se trouvant dans le barrage est franchi dans l'autre sens, il est alors autorisé comme étant l'un des deux obstacles individuels supplémentaires. Un vertical franchi dans le parcours normal peut être modifié pour le barrage en oxer ou vice versa. Dans le cas où l'obstacle est considéré comme l'un des ~~deux~~ trois sauts individuels supplémentaires, il doit aussi être apparent sur le plan du parcours et être mentionné s'il est modifié d'un vertical en oxer ou vice versa.



10.22 Temps idéal

~~2 Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est ajouté aux points de pénalité obtenus dans le parcours à raison d'un point de pénalité par seconde ou fraction de seconde.~~



12.10.1 Barème A

[...]

~~Temps inf. ou sup. au temps idéal :
par seconde ou fraction de seconde ————— 1 point~~



Annexe VIII – Résumé des barèmes autorisés (10.22, 11.4 bis 11.18 und 11.28)

Article	Barème	Officiel dès	Spécial dès
10.22	Temps idéal	toutes les catégories	toutes les catégories
11.4, alinéa 3, litt. a)	Barème A au chrono	90 cm	90 cm
11.4, alinéa 3, litt. b)	Barème A sans chrono	toutes les catégories	toutes les catégories
11.4, alinéa 3, litt. c)	Barème A avec barrage(s)	toutes les catégories	toutes les catégories
11.4, alinéa 3, litt. d)	Barème A avec un tour des vainqueurs	90 cm	90 cm
11.5	Barème C	110 cm	110 cm
11.6	Puissance	130 cm	100 cm
11.7	Six-barres	130 cm	100 cm
11.8	Américaine	90 cm	90 cm
11.9	Contre la montre	110 cm	110 cm
11.10	Épreuve aux points	90 cm	90 cm
11.11	Épreuve avec difficulté progressive	110 cm	110 cm
11.12	Knock-out	110 cm	110 cm
11.13	Deux phases	toutes les catégories	toutes les catégories
11.13	Deux phases avec les points sur les des deux phases	toutes les catégories	toutes les catégories
11.13	Deux phases avec temps de la première phase	110 cm	110 cm
11.14	Épreuve en deux manches avec deuxième manche réduite avec ou sans barrage	90 cm	90 cm
11.15	Épreuve en deux manches	toutes les catégories	toutes les catégories
11.16	Épreuve par équipe	toutes les catégories	toutes les catégories
11.17	Épreuve à deux ou plusieurs chevaux	toutes les catégories	toutes les catégories
11.18	Derby barème A	90 cm	90 cm
11.18	Derby barème C	110 cm	110 cm
11.28	Épreuve de style (sans ou avec barrage au barème A ou style)	toutes les catégories	toutes les catégories
11.28	Épreuve de style avec barrage au barème C	110 cm	110 cm

Article	Barème	Officiel dès	Spécial dès
10.22	Temps idéal	toutes les catégories	toutes les catégories
11.4, alinéa 3, litt. a)	Barème A au chrono	90 cm	90 cm
11.4, alinéa 3, litt. b)	Barème A sans chrono	toutes les catégories	toutes les catégories
11.4, alinéa 3, litt. c)	Barème A avec barrage(s)	toutes les catégories	toutes les catégories
11.4, alinéa 3, litt. d)	Barème A avec un tour des vainqueurs	90 cm	90 cm
11.5	Barème C	110 cm	110 cm
11.6	Puissance	130 cm	100 cm
11.7	Six-barres	130 cm	100 cm
11.8	Américaine	90 cm	90 cm
11.9	Contre la montre	110 cm	110 cm
11.10	Épreuve aux points	90 cm	90 cm
11.11	Épreuve avec difficulté progressive	110 cm	110 cm
11.12	Knock-out	110 cm	110 cm
11.13	Deux phases	toutes les catégories	toutes les catégories
11.13	Deux phases avec les points sur les des deux phases	toutes les catégories	toutes les catégories
11.13	Deux phases avec temps de la première phase	110 cm	110 cm
11.14	Épreuve en deux manches avec deuxième manche réduite avec ou sans barrage	90 cm	90 cm
11.15	Épreuve en deux manches	toutes les catégories	toutes les catégories
11.16	Épreuve par équipe	toutes les catégories	toutes les catégories
11.17	Épreuve à deux ou plusieurs chevaux	toutes les catégories	toutes les catégories
11.18	Derby barème A	90 cm	90 cm
11.18	Derby barème C	110 cm	110 cm
11.28	Épreuve de style (sans ou avec barrage au barème A ou style)	toutes les catégories	toutes les catégories
11.28	Épreuve de style avec barrage au barème C	110 cm	110 cm



11.21 à 11.23, 11.25 et 11.26

~~barème :~~

- ~~-A avec ou sans chrono ;~~
- ~~-un barrage avec ou sans chrono ;~~
- ~~-[...];~~



11.13 Épreuve en deux phases

²Épreuve particulière en deux phases avec point sur les deux phases :
[...]

³Épreuve particulière en deux phases avec le temps de la première phase :
[...]



11.21 Épreuves pour détenteurs du brevet

Restrictions supplémentaires pour les cavaliers détenteurs du brevet :

~~B60 à B70:~~

~~— pas de restriction de points ;~~

B75 B60 à B85 (excepté barème A sans chrono):

– paires cavalier/cheval jusqu'à 300 points au maximum ;



11.22/11.23 Épreuves pour les détenteurs de la licence R/N

1R100/105 et 1N100/105

somme des points jusqu'à 300 (pas de limite vers le haut pour les quatre et cinq ans, ~~pas de départ dans des catégories supérieures de la même manifestation le même jour pour les chevaux qui ont recours à cette possibilité. Exception : tours avec une finale dans une catégorie supérieure~~).



11.22/11.23 Épreuves pour les détenteurs de la licence R/N

²R110/115 et ²N110/115

somme des points jusqu'à 900 (pas de limite vers le haut pour les quatre, cinq et six ans, ~~pas de départ dans des catégories supérieures de la même manifestation le même jour pour les chevaux qui ont recours à cette possibilité. Exception : tours avec une finale dans une catégorie supérieure~~).

[...]

~~huit-dix~~ à douze obstacles jusqu'à 250 cm de large, max. un double et un multiple ~~ou un combiné de terre~~ ;



11.22/11.23 Épreuves pour les détenteurs de la licence R/N

³R120/125 et ³N120/125

chevaux avec plus de 5'000 points seulement en R125 et plus haut (pas de limite de la somme de points vers le haut pour les chevaux de cinq et six ans ainsi que les poneys avec cavalières/cavaliers jusqu'à 16 ans, ~~pas de départ dans les catégories supérieures de la même manifestation le même jour pour les chevaux et poneys qui ont recours à cette possibilité. Exception : tours avec finale dans une catégorie supérieure~~).

[...]

~~huit-dix~~ à douze obstacles jusqu'à 300 cm de large, max. un double et un multiple ~~ou un combiné de terre~~ ;



11.22/11.23 Épreuves pour les détenteurs de la licence R/N

4R130/135 et 4N130/135

~~huit-dix~~ à douze obstacles jusqu'à 350 cm de large, max. un double et un multiple ~~ou un combiné de terre~~ ;



11.23 Épreuves pour les détenteurs de la licence N

⁵N140/145

~~huit-dix~~ à douze obstacles jusqu'à 400 cm de large, max. un double et un multiple ~~ou un combiné de terre~~ ;

⁵N150/155

dix à quatorze obstacles jusqu'à 450 cm de large, max. un double et un multiple ~~ou un combiné de terre~~ ;



11.28 Épreuve de style

²Jury, manière de juger

- d) ~~Un juge de style donne la note pour la conduite ainsi que l'emploi et la correctitude des aides, le deuxième juge pour l'assiette. En outre, les deux juges donnent chacun une note pour l'impression générale.~~
Les deux juges de style donnent des notes pour :
- Tenue et Présentation ;
 - Conduite ;
 - Correction dans l'emploi des aides ;
 - Style ;
 - Impression générale ;
- e) Le barème des notes va de 10 (maximum) à ~~0.5~~ 0 (minimum), le total maximum est donc de ~~60~~ 100 points.



19.1 Guêtres autorisées aux postérieurs

Dans toutes les épreuves, seuls sont encore autorisés les protège-boulets / guêtres avec fermeture velcro non-élastique.

Les guêtres illustrées ci-dessous servent **d'exemple**.

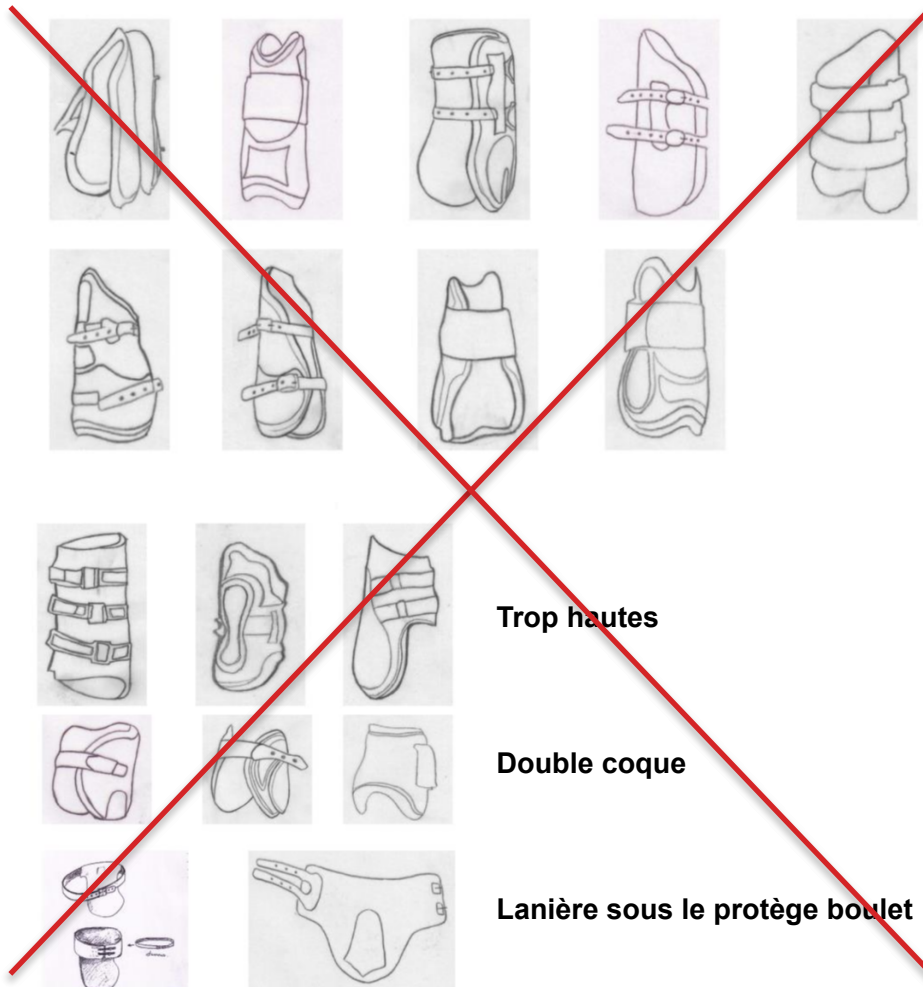
~~Cette disposition sera contrôlée par les membres du jury.~~





19.2 ~~Exemples de guêtres interdites aux postérieurs~~

Double coque – Trop hautes



Trop hautes

Double coque

Lanière sous le protège boulet



Annexe VII – Résumé des données et normes techniques

	Catégorie	Hauteur	Vitesse	Combinaisons	Rivière
Brevet	B60/65	60/65 cm	-	facultatif	-
	B70/75	70/75 cm	-	facultatif	-
	B80/85	80/85 cm	-	facultatif	-
	B90/95	90/95 cm	-	1 combinaison	-
	B100/105	100/105 cm	-	1 combinaison	-
Licence R	R90/95	90/95 cm	-	1 combinaison	-
	R100/105	100/105 cm	-	1 combinaison	-
	R110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	R120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
	R130/135	130/135 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.00 m
Licence N	N100/105	100/105 cm	-	1 combinaison	-
	N110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	N120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
	N130/135	130/135 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.00 m
	N140/145	140/145 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.50 m
	N150/155	150/155 cm	400 m/min	1-3 combinaisons	4.00 m GP plate obligatoirement
	N160	160 cm	400 m/min	1-3 combinaisons	4.00 m GP/SM plate obligatoirement
Children	Ch110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	Ch120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
Juniors	J110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	J120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
Senior	Sen100/105	110/115 cm	-	1 combinaison	-
	Sen110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	Sen120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
Jeune chevaux	JPP 4 Ans	110 cm	-	1 combinaison	-
	JPP 5 Ans	120 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	JPP 6 Ans	130 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
	JPP 7 Ans	140 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.00 m

	Catégorie	Hauteur	Vitesse	Combinaisons	Rivière
Brevet	B60/65	60/65 cm	-	facultatif	-
	B70/75	70/75 cm	-	facultatif	-
	B80/85	80/85 cm	-	facultatif	-
	B90/95	90/95 cm	-	1 combinaison	-
	B100/105	100/105 cm	-	1 combinaison	-
Licence R	R90/95	90/95 cm	-	1 combinaison	-
	R100/105	100/105 cm	-	1 combinaison	-
	R110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	R120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
	R130/135	130/135 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.00 m
Licence N	N100/105	100/105 cm	-	1 combinaison	-
	N110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	N120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
	N130/135	130/135 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.00 m
	N140/145	140/145 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.50 m
	N150/155	150/155 cm	400 m/min	1-3 combinaisons	4.00 m GP plate obligatoirement
	N160	160 cm	400 m/min	1-3 combinaisons	4.00 m GP/SM plate obligatoirement
Children	Ch110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	Ch120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
Juniors	J110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	J120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
Senior	Sen100/105	110/115 cm	-	1 combinaison	-
	Sen110/115	110/115 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	Sen120/125	120/125 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
Jeune chevaux	JPP 4 Ans	110 cm	-	1 combinaison	-
	JPP 5 Ans	120 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.00 m surbarrée
	JPP 6 Ans	130 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	2.50 m surbarrée
	JPP 7 Ans	140 cm	350 m/min	1-2 combinaisons	3.00 m

Conférence

LA COVET



Échange d'expériences – Cas pratiques

THÈME 1 – PLACE D'ÉCHAUFFEMENT



Échange d'expériences – Cas pratiques

THÈME 2 – CLASSEMENT



Échange d'expériences – Vidéos

THÈME 1 – LA LIGNE DE DÉPART



Échange d'expériences – Vidéos

THÈME 2 – ÉLIMINATION?



Échange d'expériences – Vidéos

THÈME 3 – DÉSOBÉISSANCE?



Échange d'expériences – Vidéos

THÈME 4 – IMPRÉVUS

Merci pour votre attention !



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Postfach 726
Papiermühlestrasse 40 H
3000 Bern 22
Tel. +41 31 335 43 43
info@fnch.ch | fnch.ch